ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

Je soussigné(e) Widad MAHFOUD demeurant 1 Square des pins 49 140 RIVES DU LOIR EN ANJOU déclare me porter caution solidaire pour Youssef MAHFOUD au profit du bailleur Antoine ILHE et Rim IBRAHIM pour le logement situé 3 allée du Japon, 91 300 Massy.

Ce-faisant je renonce aux bénéfices de discussion et de division du règlement de toutes les sommes dont **Youssef MAHFOUD** serait débiteur envers **Antoine ILHE et Rim IBRAHIM** et éventuellement les bailleurs successifs.

Je déclare avoir pris connaissance des différentes clauses et conditions du contrat de location signé en date du **05/09/2024** dont une copie m'a été adressée. J'ai pris connaissance du montant du loyer de **cinq cent quatre-vingts euros** par mois, charges comprises. J'ai pris connaissance des modalités de révision du loyer (le 1er du mois suivant l'anniversaire du bail) et de la dernière valeur connue de l'Indice de Référence des Loyers à la signature du contrat de location .

Je m'engage à rembourser sur mes revenus et sur mes biens personnels les sommes dues par le locataire **Lucile BIDET** en cas de défaillance de ce dernier. Je confirme avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement.

Cet engagement de caution solidaire est valable pour une durée de **1 ans** pour le paiement notamment des loyers éventuellement révisés, des charges récupérables, des indemnités d'occupation, des dégradations et réparations locatives et des frais de procédures, indemnités, pénalités et dommages-intérêts.

Je reconnais également avoir pris connaissance de l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 ainsi rédigé : « Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation ».

Fait à Massy le 03/01/2025 en 1 exemplaires.

Le Bailleur - Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Antoine ILHE Lu et approuvé

A. Alhe

Rim IBRAHIM Lu et approuvé

R. Strakim

Le Garant - Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour caution solidaire. » :

Widad MAHFOUD